

A vos agendas ...

27/06	14h - 16h	Possibilité de dépôt de recours
28/06	Inscription via Thot	Remise des bulletins
28/06	8h30 - 12h / 13h - 16h	Possibilité de dépôt de recours
29/06	9h - 12h	Consultation des copies
29/06	8h30 - 12h / 13h - 15h	Possibilité de dépôt de recours
30/06		Conseils de classe de recours
Les vacances d'été débutent le 1^{er} juillet		
01/09	9h - 12h	Rentrée des élèves de 1 ^{ère} , 1 ^{ère} et 2 ^{ème} différenciée
04/09	8h30 9h30 10h 10h30 11h	Rentrée des 2C et 2S Rentrée des 3 ^{èmes} Rentrée des 4 ^{èmes} Rentrée des 5 ^{èmes} Rentrée des 6 ^{èmes}
04/09	14h	Jury de qualification 6TQ

Réinscriptions 2017 /2018

La réinscription de nos élèves pour l'année 2017/2018 se fera le 28 juin 2017, en même temps que la remise du bulletin. **Il est donc impératif que parents et élèves se présentent ensemble ce jour-là.**

Si vous avez encore des hésitations quant à l'option à choisir, merci de le signaler au titulaire, qui remettra alors la fiche d'inscription à la direction.

Nous nous tenons à votre disposition, avec le PMS, pour vous aider dans votre réflexion. La place de votre enfant est assurée jusqu'au 30 juin.

Dès le 1^{er} juillet, nous répondrons aux demandes d'élèves venant de l'extérieur.

Vente des livres

01/09	16h - 17h	Vente des livres de 1 ^{ère}
04/09	13h - 14h 14h - 15h30 15h30 - 16h30	Vente des livres de 2 ^{ème} Vente des livres de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Vente des livres de 5 ^{ème} et 6 ^{ème}

Projet EVRAS 2017 - 2018

Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle à l'ISND

Cette année, l'ISND en collaboration avec l'équipe du CPMS s'est penchée sur la question de l'EVRAS tout au long de la scolarité des élèves. En effet, des "temps d'arrêt", des moments d'échanges autour de la vie relationnelle, affective ou sexuelle sont organisés de la 1ère à la 6e année. Ces temps d'arrêt sont complémentaires aux actions quotidiennes de l'équipe éducative, et animés par différents partenaires de l'école, en réponse aux besoins spécifiques de chaque étape de la vie des adolescents.

Qu'est-ce que l'EVRAS ? Depuis 2012, L'EVRAS est inscrite dans le décret qui précise les objectifs généraux de l'enseignement secondaire. Elle fait partie des missions de l'école, et tout établissement scolaire a l'obligation de prendre des initiatives en la matière. Pour ce faire, la circulaire "EVRAS" propose des pistes et des repères pour outiller les acteurs qui interviennent dans l'école.

En voici un extrait [**circulaire 4550 du 10 sept 2013**] :

La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois dans la sphère privée (la famille, les relations amicales puis amoureuses, le couple, les pairs,...) que dans la sphère sociale (la culture d'appartenance, l'école, les activités de loisir, les médias,...). Elle inclut de multiples dimensions (psychologique, sociale, émotionnelle,...) et se fonde sur la coexistence de valeurs et de traditions diverses, qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses.

L'EVRAS est avant tout une éducation à la vie dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle,...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre ensemble et un climat scolaire serein. Le rôle de l'école est bien d'éduquer et non de solutionner les problèmes de la société.

L'EVRAS se fonde sur le respect de soi et des autres, sur la tolérance, sur l'accueil des différences comme source d'enrichissement, sur l'ouverture à l'altérité et sur la construction du bien-être identitaire. Elle contribue à l'épanouissement personnel, au développement de relations de qualité et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Elle participe au développement de l'esprit critique des élèves afin de les aider à devenir des citoyens responsables. Ces démarches éducatives, initiées dès le début de la scolarité, constituent une base indispensable pour aborder ultérieurement les réalités vécues à l'adolescence.

L'EVRAS est par conséquent un processus global, une démarche éducative diversifiée, adaptée au contexte spécifique de chaque école et s'inscrivant tout au long de la scolarité.

Cette année, sur base de leurs expériences à l'ISND, la Direction, les partenaires EVRAS, et le CPMS ont élaboré un plan, un fil rouge pour faire vivre l'EVRAS à l'école. Ce programme sera mis en place dès l'année prochaine.

1er DEGRE (1ère et 2e année)

Au premier degré, les élèves essaient de se faire une place à l'école, apprennent à se connaître et découvrent les autres. Les relations amicales sont au cœur de leurs

préoccupations. Des tensions entre élèves apparaissent facilement. Certains sont concernés par les relations amoureuses, et tous sont confrontés aux changements dus à la puberté. Les réseaux sociaux sont très utilisés, avec leurs lots de bonnes et mauvaises expériences. Enfin, à la fin du premier degré, un choix d'orientation doit se poser.

Pour traiter ces différentes questions :

- En 1ère année, en complément de l'accueil qui sera fait par chaque enseignant, le CPMS rencontrera les classes autour des changements lors de la rentrée en 1ère secondaire, des relations amicales et la vie en groupe-classe, du "vivre ensemble"...
- En 2e année, l'AMO TCC Accueil animera les classes autour de la question des relations aux autres et des réseaux sociaux. De plus, le CPMS sera présent pour développer la question de l'orientation aux portes du 2e degré. L'Antenne scolaire organise également "Parcours ton Orientation", lieu de rencontre et de découverte des options parmi lesquelles l'élève devra faire un choix dès la 3e année. Le SPSE organise enfin une visite médicale, durant laquelle chaque élève est rencontré individuellement.
- En 2e S, l'accent sera particulièrement mis sur le projet d'orientation et l'image de soi par les titulaires, la coordination et le CPMS.

2e DEGRE (3e et 4e année)

Au deuxième degré, les relations amoureuses se développent, en même temps que les élèves poursuivent la découverte de leur personnalité, de leurs forces et leurs faiblesses, de ce qui les motive dans la vie. Ils se posent des questions sur "Qui ils sont" mais aussi de plus en plus sur ce qu'il se passe autour d'eux.

- En 3e année, TCC accueil retrouvera les élèves autour des questions des relations amoureuses.
- En 4e année, le Planning Familial Marconi construira des animations autour de la vie amoureuse et intime des jeunes. Les thématiques abordées seront choisies sur base des besoins cités par les élèves. Le SPSE rencontrera à nouveau les élèves lors d'une visite médicale, où ils pourront également s'adresser individuellement au médecin pour lui poser des questions, lui faire part de leurs doutes, de leurs peurs...

3e DEGRE (5e et 6e année)

Au 3e degré, les élèves restent parfois avec des questions plus pointues au sujet de la sexualité. Ils cherchent des réponses autour d'eux, se fient aux amis, cherchent sur internet... Il est important de leur permettre d'accéder à des informations sûres, vérifiées.

C'est aussi le moment où les élèves construisent des projets pour l'avenir : vie professionnelle, développement personnel, vie familiale, ...

- En 5e année, le service de Promotion de la Santé d'Anderlecht s'associe à Sida'sos pour organiser un parcours de sensibilisation et d'information, animé par des

professionnels de la santé et de l'éducation, par le biais d'ateliers ludiques et interactifs.

- En 6e année, les élèves sont accompagnés par l'école, le CPMS et des partenaires tels que le CIO pour préparer leur projet d'études ou projet professionnel. Ils partent également en retraite avec leurs enseignants, moment privilégié pour faire le point sur de nombreuses parts de leur vie.

Les différents *partenaires "EVRAS"* engagés dans le projet se sont rencontrés plusieurs fois cette année pour construire un programme cohérent, en réponse aux besoins des jeunes et aux problématiques rencontrées par l'école. L'ensemble des partenaires est amené à se revoir régulièrement pour faire le point sur la cohérence des interventions et les besoins des élèves, en constante évolution dans le contexte sociétal actuel.

Un soin sera apporté à la communication entre ces partenaires, l'équipe éducative et les parents, afin que les diverses animations organisées durant l'année viennent soutenir, renforcer, appuyer ce qui est déjà développé à l'école ou dans les familles.

Chaque partenaire de l'EVRAS à l'ISND est disponible pour les professeurs ou pour les parents qui souhaiteraient en savoir davantage sur leur projet.

L'équipe C du CPMS libre de Saint-Gilles
Aurélie de Leu (directrice)
Elise Lupant
Véronique Paquot
Charlotte Petitjean
Marie-Dominique Wéry

Coordonnées des partenaires :

Centre Psycho Medico Social (CPMS) libre de Saint-Gilles 2
Personne de contact : Equipe C
Rue de l'Eglise de Saint-Gilles, 59 à 1060 Bruxelles
02/541 81 38 ou 48
cpmsc@opsg.be

Planning Familial Marconi
Personne de contact : Mme Hiffe
Rue Marconi, 85 à 1190 Bruxelles
02/345 10 25

Service Promotion de la Santé de la Commune d'Anderlecht
Personne de contact : Mme Staelens
Rue d'Aumale 21 à 1070 Anderlecht
0475 45 65 01
cstaelens@anderlecht.irisnet.be

Sida'sos

Personne de contact :

Square de l'Aviation, 7A à 1070 Anderlecht

02/303 82 14

info@sidasos.be

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE) libre de Saint-Gilles

Rue de l'Eglise Saint-Gilles, 59 à 1060 Saint-Gilles

02/541 81 28

TCC Accueil

Personne de contact : Floriane Laine

Rue St Guidon 19 à 1070 Anderlecht

02/521 18 30

tccaccueil@hotmail.com

Introduction des recours

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un **recours** contre la décision du conseil de classe jusqu'au 29 juin à 15h. Ces recours ne peuvent pas concerner des décisions d'AOA ou d'ajournement. Les demandes doivent être notifiées à la direction par écrit et être remises en mains propres à Mr De Beusscher contre accusé réception (réfectoire des élèves situé au 1^{er} étage – les horaires sont précisés dans le point « à vos agendas ... »). Les demandes doivent indiquer clairement les arguments qui fondent le recours.

Les résultats des recours internes seront communiqués aux parents via Thot le jeudi 30 juin à partir de 16h. Un courrier postal suivra.

Le recours externe

Le recours externe répond à une procédure bien particulière. Il est impératif de la respecter.

Pour autant que la procédure interne de conciliation ait été menée, le recours externe doit être introduit par l'élève majeur ou ses parent s'il est mineur, par envoi recommandé, dans les dix jours (calendrier) qui suivent la notification de la décision, à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
Service de la sanction des études
Conseil de recours secondaire
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

La lettre recommandée comprendra la motivation précise de la contestation, ainsi que toute pièce relative au seul élève concerné et de nature à éclairer le Conseil de recours. Copie des pièces délivrées par l'école au cours de la procédure interne sera jointe.

L'élève ou les parents adresseront au Chef d'établissement, le même jour et par envoi recommandé, une copie de leur lettre au Conseil de recours.

Décisions à l'encontre desquelles un recours est possible :

1. recours contre la décision de refus d'octroi du CEB,
2. recours contre la décision de refus d'octroi du CE1D,
3. recours contre la définition des formes et sections (à l'issue de la 2^{ème} S),
4. recours contre la décision d'octroi d'une attestation C,
5. recours contre la décision d'octroi d'une attestation B.

Les décisions d'ajournement n'ouvrent pas le droit au recours externe.

Copies d'examen(s)

L'élève ou les parents peuvent, sur **demande écrite adressée au Chef d'établissement**, obtenir, à prix coutant, copie de toute épreuve constituant le fondement de la décision du Conseil de classe.

Les résultats des recours internes seront communiqués aux parents via Thot le jeudi 30 juin à partir de 16h. Un courrier postal suivra.

Contactez l'équipe PMS

Contacter l'ISND

Qui contacter ? Pourquoi ? Comment ? A quel moment ?			
<i>Types de questions</i>	<i>Personnes à contacter</i>	<i>Téléphones</i>	<i>Courriels</i>
	Accueil	02 521 04 41	
Organisation générale de l'école et 1 ^{er} degré	Directrice a.i. Mme Françoise Hubert	02 526 13 22	fhubert@isnd.be
Organisation générale de l'école et 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés	Directeur adjoint a.i. Mr Pierre Tahon	02 526 13 20 0492 73 09 91	ptahon@isnd.be
Demande de RDV avec la direction	Secrétaire de direction Mr Benoît Buchau	02 526 13 21 (8h – 16h)	bbuchau@isnd.be
Demande de documents administratifs concernant les élèves	Secrétariat des élèves - Mme Régine Bataille - Mme Nathalie Van Haelen - Mme Laïla Achak	02 526 12 93 02 526 12 90 (9h – 12 et 13h30 – 15h30)	rschoer@isnd.be nvanhaelen@isnd.be lachak@isnd.be
Frais scolaires, paiements divers	Economat Mme Mireille Alter	02 526 13 26 (9h – 12h et 13h30 – 15h30)	malter@isnd.be
Questions disciplinaires	Conseiller Principal d'Education Mr Etienne De Beusscher	02 526 13 27	edebeusscher@isnd.be
Encadrement des élèves de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année (hors cours)	Educateur 1ères Mr Xavier De Roover Educateur 2èmes Mr Charles Montluc Educatrice des 3èmes Mme Isabelle De Wolf	0490 42 91 59 0495 73 24 37	xderoover@isnd.be cmontluc@isnd.be idewolf@isnd.be
Encadrement des élèves de 4 ^{ème}	Mme Christel Amant	0491 10 30 20 (mardi, mercredi et jeudi)	camant@isnd.be
Encadrement des élèves de 5 ^{ème}	Mme Luana Iacono		liacono@isnd.be
Gestion des absences + encadrement des élèves de 6 ^{ème}	Mme Elisabeth Inchusta	02 526 12 98 (9h15 – 15h)	absences@isnd.be
Bibliothèque	Mr Christian Schoenaers	0496 55 68 16	cschoenaers@isnd.be
Procure : livres scolaires, casiers, ...	- Mme Cynthia Van Donghen - Mr Jacques Lambert - Mr Eric Vanardenen	02 526 12 92 (8h – 8h15 et 16h15 – 17h30)	cvandonghen@isnd.be jlambert@isnd.be evanardenen@isnd.be
Orientation scolaire	L'équipe PMS - Mme Charlotte Petitjean - Mme Véronique Paquot	02 526 13 25	equipepms@isnd.be

